
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 230-2012, 21 mars 2012

Loi modifiant la Loi constituant en corporation

The Wales Home

(2009, c. 77)

— **Entrée en vigueur de la Loi**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home (2009, c. 77) a été sanctionnée le 4 décembre 2009;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit qu'elle entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 1^{er} avril 2012 la date d'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée aux Services sociaux :

QUE soit fixée au 1^{er} avril 2012 la date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home (2009, c. 77).

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57221